



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

à

Monsieur le secrétaire départemental
SE-UNSA 86
M. Jean-François ROLAND



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Poitiers, le 20 janvier 2014

**Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

**Secrétariat
Général**

N°32-14
Affaire suivie par
Frédéric Fulgence

Téléphone
0516526701
Télécopie
0516526378
Courriel
Ce.ia86@ac-poitiers.fr

**Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex**

Monsieur le secrétaire départemental,

Concernant les projets d'école, vous m'avez demandé de reporter la réflexion, l'élaboration et la rédaction du nouveau projet d'école, c'est-à-dire de prolonger d'une année scolaire supplémentaire comme cela avait déjà été fait en 2012-2013.

A l'heure de la refondation de l'école, le projet d'école a un rôle majeur dans la construction de la dynamique pédagogique des écoles, comme vous-même le soulignez. Élément institutionnel, le projet d'école facilite la communication pédagogique entre les différents partenaires de l'école, enjeu essentiel dans la mise en place des nouveaux rythmes et des projets éducatifs de territoire. Il constitue également un outil précieux à la définition et la construction d'une culture pédagogique partagée et donc à toute sa place dans la mise en place des conseils école-collège. Cette culture vue comme une approche collective doit au préalable se construire autour de finalités pédagogiques communes, au service de la réussite de tous les élèves. Vous évoquez la rédaction des nouveaux programmes : vous savez que leur mise en place sera progressive. Cela ne peut donc conduire à reporter la réflexion sur les projets d'école, mais pourra amener les équipes, le cas échéant, à amender, dans les prochaines années scolaires, le projet initial par des avenants.

Je tiens à vous assurer de l'attention que je porte aux conditions d'exercice des professeurs des écoles de la Vienne et vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Mittet